



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 70186

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur les attentes des anciens combattants d'Afrique du Nord. La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a instauré la date du 19 mars de chaque année comme journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Elle s'intègre dans le cycle mémoriel des dates significatives de notre histoire. À ces occasions particulières, où la Nation se souvient et exprime sa solidarité vis-à-vis du monde combattant, au travers de l'oeuvre du « Bleu de France », il apparaît souhaitable que le 19 mars soit également un jour de collecte sur la voie publique et autres lieux, conformément au règlement de l'oeuvre précitée. Aussi, les représentants de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) sollicitent l'inscription du 19 mars, et d'ores et déjà, du 19 mars 2015, au calendrier prévisionnel des manifestations de solidarité arrêtées annuellement par les services du ministère. Cette inscription permettra son intégration rationnelle et réglementaire dans la liste déjà validée des quêtes sur la voie publique. En conséquence, il lui demande s'il entend accéder à cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70186

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9983

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)